

AR Prefecture

063-256301375-20241030-DCS20241006-DE
Reçu le 06/11/2024
Publié le 06/11/2024

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement
et le Développement des Combrailles**

Place Raymond Gauvin
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DCS20241006

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 octobre à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint-Pierre-le-Chastel, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

Date de convocation : 16/10/2024.

Nombre de membres : en exercice : 115

Présents : 59

Votants : 66 (dont 1 double voix et 6 pouvoirs)

Objet : Avenant N°2 à la Convention d'Entente LEADER PUY-DE-DOME

Le Président rappelle aux membres du comité syndical que, dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du programme LEADER 2023-2027 Puy-de-Dôme, une entente a été constituée entre les structures suivantes :

- La Communauté d'Agglomération Agglo Pays d'Issoire
- Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Clermont
- Le Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez
- Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
- La Communauté de Communes Plaine Limagne
- Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles

Son objectif est de :

- Définir le partenariat entre les 6 structures constitutives du GAL Puy-de-Dôme
- Préciser les conditions et modalités du partenariat
- Désigner le SMADC en tant que structure juridique porteuse du GAL et du service mutualisé.

Chaque année il convient de définir le budget du service mutualisé porté par le SMADC.

Pour 2025, le budget est établi sur la base du temps de travail suivant :

- Encadrement pilotage : 120 heures
- Chargé de mission : 744 heures (50 %, le second mi-temps sera consacré à l'animation du programme sur le territoire du SMADC)
- Gestionnaire : 1190,40 heures
- *Gestionnaire (porté par Agglo Pays d'Issoire) : 1 041,60 heures*

Il est à noter que même si le SMADC porte le service mutualisé entre les territoires du Puy-De-Dôme, il a été décidé de mobiliser du temps de gestionnaire au sein de la communauté d'agglomération API au bénéfice du service mutualisé.

AR Prefecture

063-256301375-20241030-DCS20241006-DE
Reçu le 06/11/2024
Publié le 06/11/2024

Enfin des dépenses externes sont budgétées pour 2025, elles restent à préciser en termes de nature, mais devrait concerner des actions de communication sur le programme. Ainsi les dépenses et les recettes sont établies pour 2025 de la manière suivante :

Maître d'ouvrage	Missions	Nombre d'heures	Coût horaire forfaitaire	Dépenses	Frais de structure (20%)	Dépenses totales	Subvention leader	Reste à charge
SMADC	Encadrement pilotage	120,00	36,92	4 430,40	886,08	5 316,48	4 253,18	1 063,30
SMADC	Chargée de mission (50%)	744,00	36,92	27 468,48	5 493,70	32 962,18	26 369,74	6 592,44
SMADC	Gestionnaire 1 (80%)	1 190,40	36,92	43 949,57	8 789,91	52 739,48	42 191,59	10 547,90
API	Gestionnaire 2 (70 %)	1 041,60	36,92	38 455,87	7 691,17	46 147,05	36 917,64	9 229,41
SMADC	Dépenses externes					12 000,00	9 600,00	2 400,00
		3 096,00		114 304,32	22 860,86	149 165,18	119 332,15	29 833,04

Reste à charge SMADC : 20 603,63 €

Reste à charge API : 9 229,41 €

Répartition du reste à charge entre les membres de l'entente

Répartition du reste à charge	Nombre de communes	Clé de répartition	Montants répartis	Facturation par SMADC	Facturation par API
SMADC	99	22,10%	6 592,57		2 039,53
PNRVA	47	10,49%	3 129,81	2 161,54	968,26
PETRGC	69	15,40%	4 594,82	3 173,33	1 421,49
API	88	19,64%	5 860,06	4 047,14	
PNRLF	120	26,79%	7 990,99	5 518,83	2 472,16
CC Plaine Limagne	25	5,58%	1 664,79	1 149,76	515,03
	448	100,00%	29 833,04	16 050,59	7 416,49

Où cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical,

APPROUVE : cette proposition d'avenant n°2 à la convention d'entente.

AUTORISE : le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Certifiée exécutoire



Le Président,

Boris SOUCHAL

ASSEMBLEE GENERALE DU 30 OCTOBRE 2024

A ST-PIERRE LE CHASTEL

Liste des Présents

AR Prefecture

063-256301375-20241030-DCS20241006-DE

Reçu le 06/11/2024

Publié le 06/11/2024

COMMUNES	DELEGUES PRESENTS
Ayat-sur-Sioule	Jean-Claude BELLARD Claude CHAMBON Denis BARDEL Anthony LEROY Guillaume CRISPYN Luc CAILLOUX Géraldine JAFFEUX Christophe FEUILLADE Pascal MOUTON Patricia ROSSIGNOL Pascal GAULON Dominique BARBARIN BADIERE Aurélie LAFAY Sébastien RICHARDOT Boris SOUCHAL Jean-Luc PORTE Ida GIRAUD Claude COLLANGE Francis BOUYOUX Annelise DURON Annie GARRACHON André BROMONT René POUILLE Robert FAREJEAUX Daniel CONDAT Hélène VERNADAT Charles CARRIAS Anne-Michèle DONNET Hubert CHAPUT Cédric ROUGHEOL Stéphane CANUTO Laurence ORIOL Nelly CHEFDEVILLE Gérard COMBEAUD Charles SCHIETTEKATTE Maryse LEFOUR Jean-Claude GAILLARD Sylvain LELIEVRE Patrick ROCHETTE Dominique MONNEYRON Jérôme MEYNET Marc TARDIF Christian ERAGNE Jacques LAGUET Sylvain DURIN Gilles BOULAY Bernard THOMAS Jean-Yves NEDELLEC Josias GARCIA Olivier GLOWACKI
COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES PRESENTS
Chavanon Combrailles et Volcans	Yannick BONY Janette VIALETTE-GIRAUD Frédéric SABY
Combrailles Sioule et Morge	Sébastien GUILLOT

	Pays de Saint-Eloy	Gérard VENEULT Jean-Claude CAZEAU Marc GIDEL
AR Prefecture		
063-256301375-20241030-DCS20241006-DE Reçu le 06/11/2024 Publié le 06/11/2024		CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX PRESENTS
	Canton de Saint-Georges-de-Mons Canton de Saint-Georges-de-Mons Canton de Saint-Ours	Grégory BONNET Clémentine RAINEAU Cédric ROUGHEOL

Communes non représentées ou absence des délégués titulaire et suppléant :

Ars-les-Favets	Beauregard Vendon (excusés)
Bourg-Lastic (excusés)	Briffons (excusés- POUVOIR)
Bussièrès-près-Pionsat (excusée)	Buxières-sous-Montaigut
Charensat (excusée)	Châteauneuf les Bains (excusés)
Château-sur-Cher	Combrailles (excusé)
Combronde (excusés)	Davayat (excusé)
Durmignat (excusée)	La Celle d'Auvergne (excusé)
La Cellette (excusée)	La Crouzille
Lapeyrouse (excusée – POUVOIR)	Loubeyrat (excusé)
Manzat (excusés)	Marcillat (excusés)
Menat (excusées)	Messeix (excusé)
Miremont (excusé)	Montcel (excusée – POUVOIR)
Neuf-Eglise (excusée)	Pionsat (excusés)
Pouzol (excusée)	Prondines (excusés – POUVOIR)
Saint-Angel (excusé)	Saint-Eloy les Mines (excusés)
Saint-Etienne-des-Champs (excusée)	Saint-Germain-près-Herment (excusé)
Saint-Hilaire-Près-Pionsat (excusé - POUVOIR)	Saint-Julien-la-Geneste (excusé)
Saint-Maigner (excusée)	Saint-Maurice-près-Pionsat
Saint-Pardoux (excusé)	Saint-Priest-des-Champs (excusée)
Saint-Quintin-sur-Sioule (excusé)	Saint-Rémy-de-Blot (excusés)
Sauvagnat (excusé)	Savennes (excusée)
Teilhède (excusé)	Teilhet (excusé)
Tralaigues (excusées)	Vergheas (excusé)
Virlet (excusée)	Vitrac (excusé)
Yssac-la-Tourette (excusé)	

Communautés de communes :

Monsieur Julien PERRIN, excusé-**POUVOIR**
Monsieur Laurent DUMAS, excusé

Conseillers Départementaux excusés ou absents :

Monsieur Bertrand BARRAUD, Représentant du Président Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (excusé)
Monsieur Jérôme GAUMET, Conseiller Départemental du Canton de Saint-Eloy les Mines (excusé)
Madame Jocelyne LELONG, Conseillère Départementale du Canton de Saint-Eloy-les-Mines (excusée)
Madame Audrey MANUBY, Conseillère Départementale, du Canton de St-Ours (excusée)